

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 14 octobre 2008, une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de CARTIER SAADA .

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte prévue le 28 octobre 2008. Cette même assemblée devrait statuer sur la **réduction** de la valeur nominale de l'action de **100 DH à 10 DH**.

Suite à la réduction de la valeur nominale, les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- ☛ Nombre maximal d'actions à détenir : 468 000 actions, soit 10% du capital ;
- ☛ Prix maximum d'achat et de vente : 30 DH
- ☛ Prix minimum d'achat et de vente : 19,7 DH
- ☛ Durée du programme : 12 mois à compter Du 10 novembre 2008 au 09 novembre 2009 ou la date de cotation des actions nouvelles de nominal 10 Dh si elle a lieu après le 10 novembre 2008.

Un extrait de la notice d'information sera publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est, en outre, tenue à la disposition du public au siège de CARTIER SAADA et à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/039/2008

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières